

L'AFFAIRE BAILLARGÉ.

M. Charles Baillargé s'est amusé à *babycher* avec son contrat pour la nouvelle prison, mais le jeune homme s'est fait pincer.

Inde irae...

De là plusieurs écrits dans le *Journal* et le *Canadien*, où l'accusé essayait de se disculper en plaidant que tout contracteur du gouvernement s'était jusqu'à ce jour impunément permis de coller des extras dans ses comptes, pour des ouvrages faits pour le roi de Prusse, sans encourir la disgrâce de ses patrons, et que sa conduite en ressemblant à celle de plusieurs honnêtes *jobbers* bien connus, ne méritait pas la censure des ministres et de la presse.

MORALE.

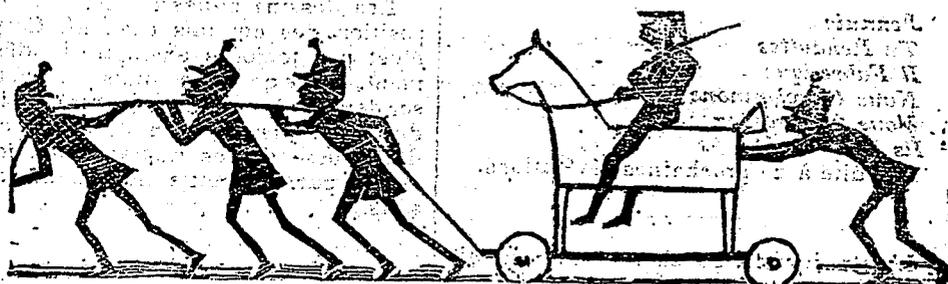
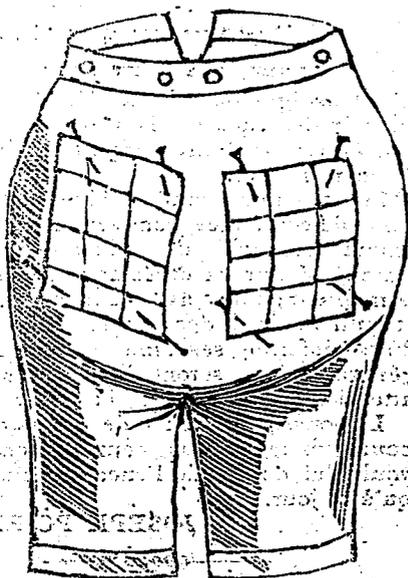
La justice de tous nos gouvernements, pour parler comme Montesquieu, ressemble à une toile d'araignée, les grosses mouches la traversent sans encombre, les petites y restent collées.

AVIS AUX TAILLEURS.

Messieurs les tailleurs qui desiront avoir de nouveaux patrons pour la coupe des pantalons, n'ont qu'à s'adresser à M. Alfred Brunet, commis apothicaire chez M. J. B. Martel, pharmacien, rue et faubourg St. Jean.

Par la coupe élégante et l'ampleur des formes ils sont sûrs de s'attirer une clientèle très aristocrate.

Nous en donnons un aperçu ci-dessous photographié sur un pantalon noir que M. Brunet a été assez généreux de nous confier, avec la recommandation de prendre garde d'en tirer un patron, sans lui payer le droit d'inventeur qu'il tient à conserver.



NOUVEAU COURSIER POUR LE COLONEL SUZOR.

Le gouvernement voyant avec effroi les accidents qui arrivent chaque année, le jour de la fête de la Reine, aux officiers d'état major de notre Force Volontaire, s'est décidé à importer des chevaux arabes qui ne compromettront jamais la vie de ceux qui les montent. Le dessin ci-dessus nous fait voir le Colonel Suzor montant un de ses nouveaux coursiers le prochain jour de Revue. Pour le coup il ne tombera point.

COUR DE SESSIONS DE QUARTIER.

AFFAIRE DU CHATEAU.

Régis Poulin et autres ont été traduits devant cette cour pour subir leur procès.

Le témoignage du jeune Laurin a confirmé tout ce qu'avait avancé la *Scie* à propos de la prétendue révolte de la côte Beaupré contre la conscription. Interrogé par les avocats des accusés il déclara:

1o. N'avoir vu aucune arme défensive ou offensive entre les mains des habitants de cette localité,

2o. Qu'il avait eu la chair de poule pendant tout son séjour dans ce village,

3o. Que son charretier lui avait dit qu'un compère avait rencontré un homme qui lui avait dit qu'un autre lui avait dit qu'on avait vu un habitant du Chateau tirer de son estomac un bout de quelque chose qui pouvait être un pistolet, ou une torquette de tabac, ou un mouchoir.

Le jury éclairé par la sage interprétation de la loi que leur donnaient M. M. Rhéaume et Talbot, avocats des prisonniers un verdict exonérant Poulin et autres de l'accusation de riot.

Le procès fut égayé par une foule de petits incidents que nous donnerons à nos lecteurs dans notre prochain numéro.

Le public n'est aucunement surpris du résultat de la fameuse campagne du Chateau Richer, car dès le départ des volontaires [le 30 décembre dernier] pour la Côte Beaupré le ridicule s'était déjà attaché aux noms de M. M. Laurin, Salaberry et Cie.

Tout Québec se rappelle les huées qui accueillirent le retour des *carioles* qui portaient notre infanterie, aussi tout ce qu'il nous a coûté pour immortaliser la glorieuse expédition du Colonel de Salaberry, aujourd'hui nos lecteurs doivent applaudir à la décision du jury qui imprime le sceau du ridicule sur la conduite de M. Laurin et Cie qui ont failli compromettre notre dignité nationale à propos d'une bagatelle et d'une farce de village.

Les prisonniers furent habilement défendus par MM. Rhéaume, Talbot, McKay et Bossé.

RÉCOMPENSE ACCORDÉE AUX ARTISTES.

Nous n'avons pas besoin de rappeler au public, le zèle, le dévouement et l'empressement des artistes qui ont bien voulu aider de leur concours M. A. Dessane, à l'occasion du concert donné en faveur des inondés; noble et digne action, qui n'a pas besoin de commentaires: seulement nous tenons à faire remarquer à M. Dessane qu'il a manqué de courtoisie envers l'un de ses principaux amateurs. N'est-il pas honteux pour cet artiste distingué d'avoir oublié que, notwithstanding l'œuvre de bienfaisance pour laquelle il s'était institué héroïquement le champion, que pour cela il ne lui appartenait point d'exiger d'un ouvrier le paiement de trois billets remis à ce dernier, lorsque celui-ci avait sacrifié son temps et ses propres affaires pour l'aider dans ce concert.

Encore une bonne blague!!!

(Communiqué.)

GAZETTE POUR RIRE.

Vous connaissez, lecteurs, la plaisanterie dont on fait victime un Anglais de bonne volonté, lequel s'étonne et s'indigne de la difficulté de la langue française, à propos du verbe *s'en aller* qu'il conjugue ainsi:

Je décampe.

Tu te donnes de l'air.

Il lève le siège, etc., etc.

Cette conjugaison fantastique vient de trouver un pendant pour lequel l'inventeur modeste ne demande pas de brevet.

Il veut ainsi créer une conjugaison par synonymes de tous les verbes de la langue française.

Il a commencé par le verbe *s'ennuyer*. Voici comment il en formule l'indicatif présent: